



Assemblée générale

Distr. limitée
26 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 14 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Uruguay : projet de résolution

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

L'Assemblée générale,

Ayant reçu le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année 2003¹,

Prenant note de la déclaration² dans laquelle le Directeur général de l'Agence a donné des renseignements supplémentaires sur les principaux faits qui avaient marqué l'activité de l'Agence en 2004,

Consciente de l'importance de l'action que mène l'Agence,

Consciente également de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence et de l'Accord régissant les liens entre les deux organisations, que la Conférence générale de l'Agence a approuvé le 23 octobre 1957 et qu'elle a elle-même approuvé le 14 novembre 1957 dans l'annexe à sa résolution 1145 (XII),

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique¹;

2. *Prend note* des résolutions GC(48)/RES/10A intitulée « Mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la sûreté radiologique et de la sûreté des déchets », GC(48)/RES/10B intitulée

¹ *Rapport annuel 2003* de l'Agence internationale de l'énergie atomique (GC(48)/3), transmis aux membres de l'Assemblée générale par le Secrétaire général dans sa note publiée sous la cote A/59/295.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, séances plénières*, ___^e séance (A/59/PV.____).

« Préparation et intervention internationales en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique », GC(48)/RES/10C intitulée « Sûreté du transport », GC(48)/RES/10D intitulée « Sûreté et sécurité des sources radioactives », GC(48)/RES/11 intitulée « État d'avancement des mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique », GC(48)/RES/12 intitulée « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », GC(48)/RES/13A intitulée « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires », GC(48)/RES/13B intitulée « Appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine », GC(48)/RES/13C intitulée « Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins du contrôle et de l'éradication des moustiques vecteurs du paludisme », GC(48)/RES/13D intitulée « Programme d'action en faveur de la cancérothérapie », GC(48)/RES/13E intitulée « Connaissances nucléaires », GC(48)/RES/13F intitulée « Activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes », GC(48)/RES/14 intitulée « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficacité du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel », GC(48)/RES/15 intitulée « Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée » et GC(48)/RES/16 intitulée « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », ainsi que de la décision GC(48)/DEC/10 intitulée « Capacité et menace nucléaires israéliennes », adoptées par la Conférence générale de l'Agence à sa quarante-huitième session, le 24 septembre 2004³;

3. *Affirme* son appui à l'Agence, qui remplit un rôle indispensable tant en encourageant et en soutenant la mise au point d'utilisations pacifiques de l'énergie atomique et leur application pratique qu'en ce qui concerne le transfert de technologies aux pays en développement et la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires;

4. *Demande* aux États Membres de continuer de soutenir les activités de l'Agence;

5. *Prie* le Secrétaire général de communiquer au Directeur général de l'Agence les comptes rendus des débats qu'elle a consacrés aux activités de l'Agence à sa cinquante-neuvième session.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, séances plénières*, ___^e séance (A/59/PV.____).